FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dryden Aqua

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 25 Novembre 2022
Version: V1.0

AFM NG - AFM S DGS & Vitrofill

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit	AFM NG - AFM S DGS & Vitrofill
Code du produit.	10000 - 12644
Identificateur de formule unique (IFU)	6JU0-K038-M00U-7KXR / AFM S, DGS and Vitrofil 3FU0-20DV-A00C-K8CP / AFM NG, AFM S, DGS and Vitrofil
Forme nano	Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Utilisation principale– granular glass filter media. Utilisation secondaire – blast material and additive to paint.
Usages déconseillés	Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Dryden Aqua Ltd
Adresse du Fabricant	Butlerfield Industrial Estate, Bonnyrigg, Edinburgh EH19 3JQ, United Kingdom
Téléphone	+44 (0) 18758 22222
Fax	+44 (0) 18758 22229
E-mail (personne compétente)	agnieszka@drydenaqua.com (Agnieszka Szewczyk)
EU Entité	Dryden Aqua Deutschland GmbH
Adresse de la société	Marburger Str. 20, 35096 Weimar (Lahn), Germany.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (Centre antipoison)	+ 33 (0)1 45 42 59 59	Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
Tél. d'urgence	+44 (0) 1978 528459	24/7 CHEMTREC
Langue(s) parlée(s) :	Anglais	

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du Produit	AFM NG - AFM S DGS & Vitrofill
Contient:	Non applicable
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué
Mention(s) de Danger	Aucun attribué
Mention(s) de mise en garde	Aucun attribué

	Information supplémentaire	Non applicable
2.3	**Autres dangers**	Rien de connu

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Pas dangereux selon la règlementation en cours CLP. Aucun composant de ce mélange n'est présent au-dessus des niveaux de concentration pertinents détaillés dans la section 3.2.1 du règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1	**Description des premiers secours**	
	Protection individuelle du premier sauveteur	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. éviter le contact avec la peau et les yeux.
	Inhalation	EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
	Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
	contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
	Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. Appeler un médecin.
4.2	**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**	Rien de connu.
4.3	**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**	Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	**Moyen d'extinction**	
	Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux matériaux environnants
	Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2	**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**	Aucun risque d'incendie.
5.3	**Conseils aux pompiers**	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. et

Combinaison de protection assurant une protection complète Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**	N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. éviter le contact avec la peau et les yeux.
6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement**	Non applicable
6.3	**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**	Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement avec de l'eau.
6.4	**Référence à d'autres sections**	Consulter Aussi les Rubrique: 8, 13.

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**	Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
7.2	**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**	Conserver le récipient bien fermé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
	température de stockage	Stable dans les conditions normales.
	Matières incompatibles	Rien de connu
7.3	**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**	Voir Rubrique: 1.2.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	**Paramètres de contrôle**	
8.1.1	**Limites d'exposition sur le lieu de travail**	Non fixé
8.1.2	**valeur limite biologique**	Non fixé
8.1.3	**PNECs et DNELs**	non applicable
8.2	**Contrôle de l'exposition**	
8.2.1	**Contrôles techniques appropriés**	Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.
8.2.2	**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**	maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre éclaboussures de liquides.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques pour les opérations fréquentes ou prolongées, répondant à la norme EN374 avec un test d'étanchéité acceptable. Les gants contaminés doivent être soigneusement rincées à l'eau avant toute réutilisation.
Protection respiratoire	une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
Risques thermiques	non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Granular glass material, predominantly
Couleur	Vert / Marron
Odeur	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
pH	Non applicable
Viscosité, cinématique	Non applicable
Solubilité	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité et/ou densité relative	2.4 – 2.52 kg/L
Densité de vapeur relative	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Pourcentage volatilité (%):	Non applicable
Densité	Non applicable

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4	**Conditions à éviter**	Chaleur et lumière solaire directe
10.5	**Matières incompatibles**	Rien de connu.
10.6	**Produits de décomposition dangereux**	Rien de connu.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >2,000 mg/kg.
Toxicité aiguë - Inhalation	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >20 mg/L (Air (Vapour)
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) > 2,000 mg/kg.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2	**Informations sur les autres dangers**	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune substance identifiée comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien.
11.2.2	Autres informations	Aucune

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	**Toxicité**	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. estimé LC50(Poissons) (Mélange): > 1000 mg/l. estimé NOEC (Invertébrés) (Mélange): > 1000 mg/l
12.2	**Persistance et dégradabilité**	Le produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
12.3	**Potentiel de bioaccumulation**	Aucune information disponible.
12.4	**Mobilité dans le sol**	Le produit a une faible mobilité dans le sol.
12.5	**Résultats des évaluations PBT et vPvB**	Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

12.6	**Propriétés perturbant le système endocrinien**	Aucune substance identifiée comme présentant des propriétés de perturbateur endocrinien.
12.7	**Autres effets nocifs**	Aucune

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	**Méthodes de traitement des déchets**	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
	Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)	Non applicable

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

		ADR/RID	ADN	IMDG	IATA/OACI
14.1	**Numéro ONU ou Numéro d'identification**	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.4	**Groupe d'emballage**	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Voir Rubrique: 2			
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	non applicable			
14.8	**Indications diverses**	aucune			

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
15.1.1	**Règlements de l'UE**	
	Autorisations et limites d'utilisation	Sans restriction
	RoHS – Inventaire des substances EEE	Glass, oxide, chemicals: Oui (Présence en EEE: Plausible)
	À observer:	Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
15.1.2	**Directives nationales**	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 1 (Classification interne)
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: V1.0 - Non applicable

Version: V1.0 **Date d'édition:** 25 Novembre 2022

AFM NG - AFM S DGS & Vitrofill

References:
Enregistrement(s) ECHA pré-existant Glass, oxide, chemicals (n°CAS; 65997-17-3)

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

LÉGENDE

ADN	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
ICAO	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité
Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Dryden Aqua Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Dryden Aqua Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)
Non applicable